

MEDIAPART

Publications scientifiques: le contribuable paye le prix fort pour la privatisation

19 JUIL. 2017 PAR MICHÈLE RIVASI BLOG : LE BLOG DE MICHÈLE RIVASI

Le chantier du marché unique numérique, priorité de la Commission Juncker, plonge actuellement Bruxelles dans un bouillonnement législatif. Lobbies de l'audiovisuel, labels de musiques, ONG pourfendeuses de la censure, associations d'artistes-interprètes, fédération des bibliothèques, Youtube, Netflix, Google : tous les groupes d'intérêt sont en ordre de bataille pour défendre leurs positions sur la sacro-sainte question des droits d'auteur.

En tant que scientifique, j'ai été sollicitée par un lobby particulier : les défenseurs des « ayants-droits » des publications scientifiques. Si leur cause paraît noble sur le papier, une analyse plus approfondie de ces ayants-droits révèle un oligopole puissant : celui des éditeurs^[1] de publications scientifiques, à la merci duquel les chercheurs, les universités et même les États se trouvent.

Car dans le domaine scientifique, l'éditeur est le roi du pétrole, et le chercheur le dindon de la farce. Une poignée de grands groupes éditoriaux (le néerlandais Elsevier, l'allemand Springer-Nature, l'américain Wiley & Sons et l'anglais Informa) se partagent en effet un marché de plusieurs milliards de dollars, pour des bénéfices d'exploitation à faire pâlir d'envie certaines industries : en 2014, le plus grand éditeur de revues de recherche au monde, Elsevier, a ainsi dégagé 762 millions de livres sterling de bénéfices d'exploitation sur un revenu légèrement supérieur à 2 milliards de livres sterling^[2], soit 37% de profit.

Comment le marché des publications scientifiques, si confidentiel pour le néophyte, peut-il rapporter autant ?

De l'imprimerie à l'escroquerie

La situation n'a pas toujours été rose pour les éditeurs de publications scientifiques. Avant l'avènement de l'ère numérique, le marché de l'édition scientifique était composé d'une multitude d'éditeurs, qui diffusaient leurs journaux scientifiques sur un marché vraiment concurrentiel.

Dans les années 2000, une poignée d'éditeurs ont senti le vent digital tourner. Après avoir racheté les autres maisons d'édition et numérisé leurs revues parfois pluricentennaires, ils ont créé des plateformes de publication des articles de recherche. Faisant tout pour continuer à bénéficier des droits acquis du temps de l'imprimerie, ils ont drastiquement réduit leurs coûts marginaux grâce à la dématérialisation de leurs produits, cumulant les avantages de leur ancien modèle économique avec ceux de l'ère numérique. Cette habile reconversion leur a ainsi permis de s'asseoir sur une double rente : celle du prestige des journaux qu'ils possèdent, et celle de la propriété de droits d'auteurs qui courent jusqu'à 70 ans après la mort du dernier co-auteur.

Un contrôle multidimensionnel de la chaîne du travail scientifique

En Europe et ailleurs, cette double rente permet aux éditeurs de contrôler toute la chaîne du travail scientifique, depuis l'évaluation par les pairs jusqu'à la carrière des chercheurs, en passant par la bibliométrie.

L'évaluation par les pairs, ou peer-reviewing, gage de la qualité scientifique d'un article, est réalisée gratuitement par ces derniers, trop heureux de mentionner sur leur CV qu'ils participent au comité éditorial d'une prestigieuse revue scientifique pour s'interroger - ou s'offusquer - de l'absurdité de cette situation. La bibliométrie, quant à elle, permet de déterminer le classement des journaux en fonction de leur taux de citation, les données et les méthodes d'évaluation utilisées pour cela restant secrètes donc non reproductibles. Suivant les mêmes dérives que l'audit réalisé en interne, les indicateurs bibliométriques sont devenus des outils marketing pour valoriser le classement des



chercheurs est largement dépendante.

Grâce à cette position oligopolistique, les éditeurs revendent à prix d'or, sous forme d'abonnements, ce que les chercheurs leur fournissent gratuitement. Par conséquent, le contribuable paye deux fois : une première fois pour qu'un article soit produit, une deuxième fois pour qu'il soit lu. A l'heure où la recherche publique est asphyxiée par le manque de fonds, l'Etat français a ainsi déboursé 172 millions d'euros en 2014 pour que les universités françaises et les établissements publics hospitaliers et de recherche puissent accéder aux quelques 2000 revues d'Elsevier pendant cinq ans[3].

Ici, les lecteurs s'étonneront de ces dépenses, alors que les articles sont de plus en plus consultables en ligne gratuitement. En réalité, ce qu'on appelle le système open access cache une autre source de profit pour les éditeurs : les frais de publication, ou APC (pour Article Processing Charges), payées en amont par les chercheurs pour permettre à leurs articles d'être accessibles gratuitement. Des frais conséquents, car les APC coûtent généralement entre 2000 \$ et 3 000 \$ par article.

Rappelons que ces APC ne financent ni l'évaluation par les pairs, réalisée gratuitement par les chercheurs, ni la mise en page, puisque le travail d'édition à proprement parler a presque disparu : plus question de retaper les travaux manuscrits des chercheurs, ceux-ci sont soumis dans un format prêt à être publié (ou camera-ready, dans le jargon des chercheurs).

Comme les chercheurs peuvent difficilement se permettre de débourser 3 000 \$ par article, ce sont les universités qui payent un prix de gros, via les négociations nationales telles que celle évoquée plus haut. Cette intermédiation entretient l'opacité du coût des publications scientifiques : bien souvent, les chercheurs ignorent les dessous du système, et par là même le font perdurer.

Les éditeurs ont d'ailleurs tout intérêt à garder le mystère sur les contrats négociés, tant les prix varient d'une université à l'autre, et d'un pays à l'autre. En 2014, le boycott d'Elsevier par les universités néerlandaises, en raison du coût de son système d'open access[4], avait d'ailleurs amené certaines associations de chercheurs européennes à s'interroger sur les tarifs pratiqués par les éditeurs. Cette première rébellion s'est poursuivie en Allemagne : face au refus d'Elsevier de baisser ses prix et de faire preuve de transparence sur ceux-ci, un consortium de plus de soixante grandes universités et institutions allemandes a tout simplement annulé son abonnement pour 2017[5].

Pour garder le secret sur leurs contrats, les éditeurs brandissent l'exception à la transparence des contrats permise par une directive européenne (directive 93/37/CE) dans le cadre de la protection de la propriété intellectuelle. Cette directive permet aux éditeurs d'empêcher la divulgation des contrats passés avec des institutions publiques - un joker que l'UE serait bien avisée de leur retirer.

Data mining : la nouvelle mine d'or des éditeurs ?

C'est une autre directive européenne que les éditeurs voudraient à présent amender : celle sur le droit d'auteur. Dans le domaine des publications scientifiques, les droits d'auteurs ne se cantonnent pas à l'article en lui-même : ils incluent toutes les données qui y sont liées, telles que les tableaux de chiffres collectés, et les codes utilisés pour faire les calculs. Une mine d'information cruciale pour la recherche, qui recoure de plus en plus à la fouille de données, ou data mining.

La fouille de données consiste à extraire une connaissance à partir de grandes quantités de données, par des méthodes automatiques ou semi-automatiques[6]

rayon des bières)

pour accéder à ces mêmes articles.

En France, les éditeurs ont obtenu gain de cause dans la loi sur le numérique en agitant le spectre de l'exploitation

Si les conclusions de l'OMS vous paraissent plus fiables, vous pouvez ajouter votre nom à l'Initiative Citoyenne Européenne pour l'interdiction du glyphosate (<https://stopglyphosate.org/> (<https://stopglyphosate.org/>)).

[1] Ou « maison d'édition ». Traduction de l'anglais publishers, à ne pas confondre avec les editors, qui désignent les chercheurs participant au comité éditorial des revues scientifiques.

[2] <https://www.wsj.com/articles/the-science-of-the-tax-dollar-double-dip-1459379449>

[3] un chiffre révélé par rue89 : <http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20141110.RUE6560/la-france-prefere-payer-deux-fois-pour-les-articles-de-ses-chercheurs.html>

[4] <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/pays-bas-elsevier-et-les-universites-parviennent-finalement-a-un-accord/62512>

[5] <http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/12/19/60-bibliotheques-recherche-allemande-boycott-elsevier>

[6] https://fr.wikipedia.org/wiki/Exploration_de_donn%C3%A9es

[7] http://www.liberation.fr/futurs/1998/12/10/les-couches-pres-de-la-biere_255694

[8] Hess, C., & Ostrom, E. (Eds.). (2007). Understanding knowledge as a commons: from theory to practice (pp. 41-81). Cambridge, MA: Mit Press.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

L'AUTEUR



MICHÈLE RIVASI (<https://blogs.mediapart.fr/michele-rivasi>)

Députée européenne Europe Ecologie Les Verts

[2 BILLETS /](#)

Cet été, votre abonnement Mediapart est à moitié prix



1 an pour 66 € (au lieu de 132 €)

pour rester informé-e via notre site et application mobile

Je m'abonne

LE BLOG

SUIVI PAR 10 ABONNÉS

Le blog de Michèle Rivasi (<https://www.mediapart.fr/michele-rivasi/blog>)

CHOISISSEZ L'INDÉPENDANCE !

Je m'abonne à partir de 1€



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour améliorer votre navigation. [Gérer mes cookies.](#)





- ▶ Accès illimité au Journal et au Studio
- ▶ Participation au Club
- ▶ Application mobile

Je m'abonne à partir de 1€

